



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

# RAPPORT

# D'ORIENTATION

# BUDGÉTAIRE

# 2023

*Budgets principal et annexes de la Communauté de Communes des Deux Rives*

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

Préalablement au vote du Budget Primitif 2023, le Conseil Communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le débat d'orientation budgétaire, inscrit dans la loi dite ATR n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, n'a pas de caractère décisionnel, mais doit faire l'objet d'une délibération, avec vote, pour attester de sa tenue.

Son objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de mieux comprendre le contexte dans lequel la collectivité évolue et de débattre des choix budgétaires pour l'année à venir.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au contenu du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

## Sommaire

I – Le contexte national.....	4
A – Les données macro-économiques.....	4
B – La loi de finances 2023 et les collectivités locales.....	5
II – La situation financière de la Communauté.....	10
A – Le fonctionnement.....	10
1 – Les dépenses réelles de fonctionnement.....	10
2 – Focus sur les dépenses de personnel.....	11
3 – Les recettes réelles de fonctionnement.....	16
B – L'évolution de l'épargne.....	18
C – L'état de la dette.....	19
D – L'investissement.....	20
1 – Les travaux réalisés.....	20
2 – Les subventions d'équipement versées.....	20
3 – Les subventions obtenues.....	21
III – Les orientations budgétaires pour 2023.....	22
A – Les grandes politiques publiques.....	22
1 – La Communauté, un territoire pour entreprendre.....	22
2 – La Communauté, un territoire solidaire.....	23
3 – La Communauté, un territoire actif.....	24
4 – La Communauté, un territoire durable.....	24
B – Les équilibres financiers.....	26
1 – Les orientations en matière de dépenses de fonctionnement.....	26
2 – Les orientations en matière de recettes de fonctionnement.....	34
3 – Les orientations en matière de dépenses d'investissement.....	36
Budgets Annexes.....	42
Budget annexe : Assainissement non collectif (SPANC).....	42
Budget annexe : Tourisme.....	43
Budget Annexe : Assainissement Collectif des eaux usées.....	45

# I – Le contexte national

Les collectivités locales sont associées à la trajectoire des finances publiques à travers les Lois de Programmation des Finances Publiques (LPFP).

Dans la continuité de la LPFP 2018-2022, une nouvelle loi de programmation portant sur les années 2023 à 2027 inscrit dans la durée le soutien de l'État aux collectivités tout en proposant de reconduire l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Quant à la loi de finances, elle permet d'encadrer pour 2023 les concours financiers de l'État envers les collectivités locales. Elle permet par ailleurs d'adopter des dispositifs en matière de fiscalité.

Il convient donc d'en présenter les grandes lignes après avoir évoqué les principales données macro-économiques.

## A – Les données macro-économiques

→ Le rebond de l'activité a été rapide après la levée des contraintes sanitaires, conduisant à une **croissance du PIB** de 6,8 %, après une chute de 7,8 % en 2020.

Pour 2023, le scénario retenu en loi de finances fait état d'une **évolution ambitieuse de la croissance de 1 %**.

### Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2022	2023
<a href="#">Insee (déc. 2022)</a>	+2,5%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2022)</a>	+2,6%	+0,3%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2022)</a>	+2,6%	+0,4%
<a href="#">OCDE (nov. 2022)</a>	+2,6%	+0,6%
<a href="#">FMI (oct. 2022)</a>	+2,5%	+0,7%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2023)</a>	+2,7%	+1%

→ Le taux prévisionnel d'**inflation** participe à la détermination du niveau des recettes (taxe sur la valeur ajoutée) et des dépenses du budget de l'État.

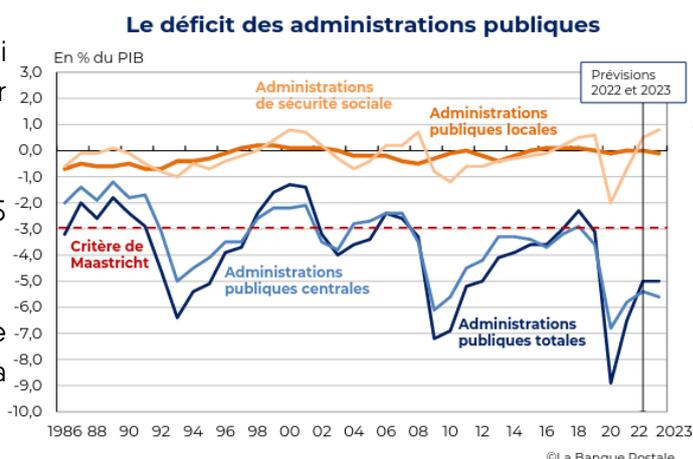
En décembre 2022, les prix à la consommation augmentent de 5,9 % sur un an.

Est retenue en loi de finances une **hypothèse d'inflation de 4,2 % pour 2023**.

→ Le déficit public est estimé en loi de finances à 5 % du PIB pour 2023, tout comme en 2022.

Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023.

Le poids de la dette publique passerait de 111,6 % PIB en 2022 à 111,2 % du PIB en 2023.



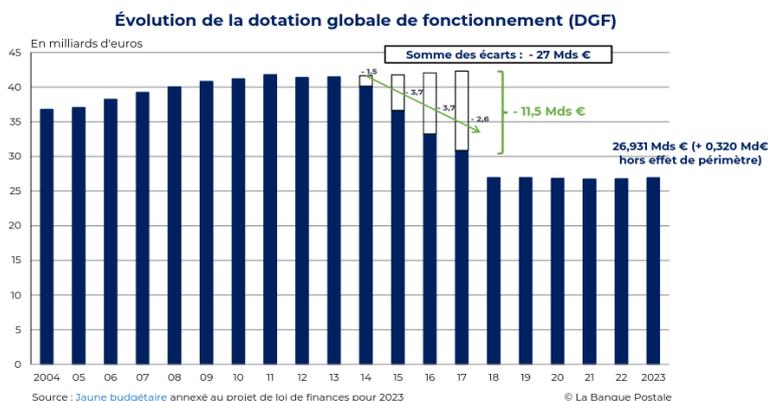
Telles sont les principales données macroéconomiques retenues par le Gouvernement pour l'élaboration du budget de l'État.

## B – La loi de finances 2023 et les collectivités locales

La loi de finances comprend divers dispositifs impactant les finances des collectivités aussi bien à travers les dotations que la fiscalité. Pour 2023, le Gouvernement prévoit une hausse du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement tout en poursuivant le renforcement des dispositifs de péréquation.

Il est à rappeler que les dépenses faites par les collectivités contribuent au déficit public. Par ailleurs, une partie non négligeables des recettes des collectivités (dotations mais également certains postes de fiscalité) sont en réalité des dépenses pour le budget de l'État.

### → La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



Le montant de la DGF atteint 26,9 Mds€ pour 2023 (26,8 Mds€ en 2022).

Cette stabilité ne signifie pas que les attributions individuelles seront identiques car des variations sont à prévoir au sein des composantes de la DGF.

Tel est le cas pour la redistribution interne de la DGF du bloc communal où un prélèvement sera opéré sur la dotation de compensation des EPCI.

## → La péréquation

La DGF des communes se décline en deux parts :

- la dotation forfaitaire,
- les dotations de péréquation.

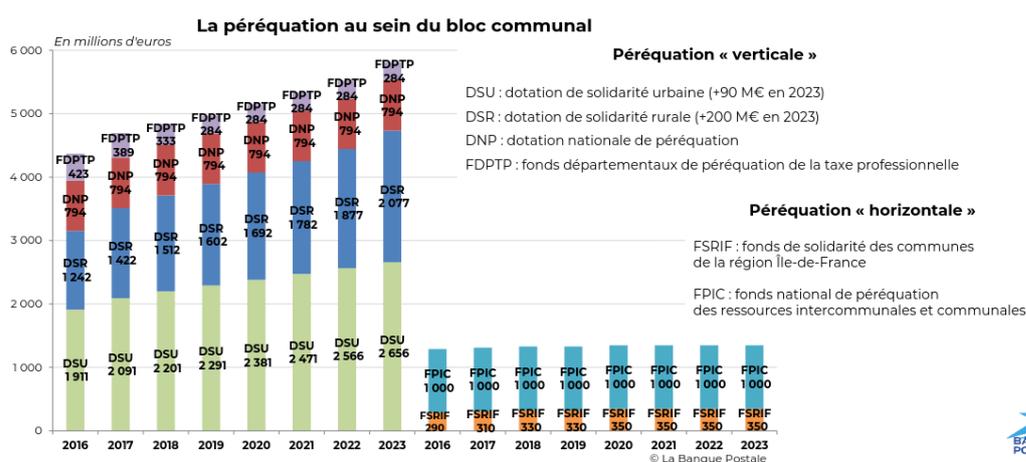
Il en est de même pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre où la DGF est composée d'une dotation de compensation ainsi que d'une composante péréquatrice, la dotation d'intercommunalité.

Depuis 2017, les crédits alloués à la péréquation (Dotation Solidarité Urbaine et Dotation Solidarité Rurale) augmentent pour chacune des dotations.

En 2022, la péréquation représente près de 32 % de la DGF, contre 15 % en 2007.

La loi de finances pour 2023 prévoit la poursuite de l'augmentation des crédits de péréquation avec :

- + 90 M€ pour la Dotation Solidarité Urbaine,
- + 200 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale,
- + 30 M€ pour la Dotation d'Intercommunalité.



Quant au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes), il est doté depuis 2016 de 1 milliard d'euros réparti chaque année entre les ensembles intercommunaux. Le montant du prélèvement opéré sur l'ensemble intercommunal est plafonné à 14 % de ses recettes fiscales.

### → Les variables d'ajustement

Les variables d'ajustement permettent de neutraliser en partie les évolutions de certaines composantes de la DGF. Depuis 2020, de nombreuses compensations et dotations ont donc été revues à la baisse. Pour 2023, ce sont 15 M€ de dotations ajustées ne touchant que les départements.

### → La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Dans le cadre de la poursuite de la baisse des impôts de production, la loi de finances pour 2023 prévoit la suppression totale de la CVAE. Cette suppression sera réalisée en deux temps (2023 et 2024).

Dès 2023, les collectivités cesseront d'être affectataires de la CVAE et bénéficieront d'une compensation, compensation basée sur l'affectation d'une nouvelle fraction de TVA.

Dès 2024, les entreprises cesseront d'être redevables de la CVAE.

Pour chaque collectivité concernée, il est prévu que le montant de la TVA soit garanti et ne puisse être inférieur au montant moyen de la CVAE sur la période 2020 à 2023.

Par ailleurs, afin d'inciter les collectivités à l'accueil et au développement des entreprises, la loi de finances 2023 prévoit que la dynamique de cette fraction de TVA soit affectée à un fonds national de l'attractivité des territoires réparti, chaque année, entre les collectivités concernées.

### → La taxe de séjour

Il est institué une taxe additionnelle régionale de 34 % à la taxe de séjour, au profit des projets de lignes à grande vitesse dans les départements suivants :

- Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Ariège, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Aude, Hérault et Pyrénées-Orientales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## → La réforme des indicateurs financiers

Avec la loi de finances 2021, l'architecture des finances locales a été réformée :

- création d'un nouveau panier de ressources lié à la suppression de la taxe d'habitation (transfert de la taxe foncière départementale aux communes et affectation d'une fraction de TVA aux intercommunalités et départements),
- division par deux des valeurs locatives des locaux industriels ayant un impact sur les bases de la Cotisation Foncière des Entreprises et la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties mais compensée à l'euro près.

Ces changements ont affecté la composition des indicateurs financiers des collectivités :

- potentiel fiscal, potentiel financier et effort fiscal des communes,
- potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscale des EPCI à fiscalité propre.

La neutralisation des indicateurs a été complète en 2022 mais leurs applications se feront de manière progressive avec l'introduction d'une fraction de correction :

- 90 % en 2023,
- 80 % en 2024,
- 60 % en 2025,
- 40 % en 2026,
- 20 % en 2027.

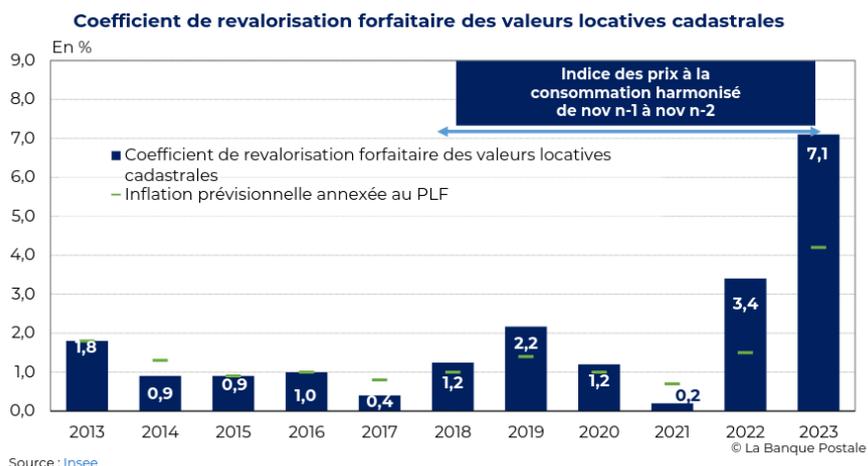
Le prise en compte des ces nouveaux indicateurs sera donc intégrale en 2028.

Le potentiel financier est un des indicateurs les plus importants. Il sert notamment à la répartition des dotations suivantes :

- la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation pour les communes,
- le fonds de péréquation intercommunal et communal.

## → La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales n'est plus fixée en loi de finances. En effet, elle est désormais déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée.



En 2023, la revalorisation sera de + 7,1 %. Ce coefficient de majoration forfaitaire ne concernera que les locaux d'habitation et les établissements industriels, les locaux commerciaux et professionnels font l'objet d'un mode de calcul d'actualisation spécifique.

En effet, les tarifs des locaux commerciaux et professionnels sont mis à jour chaque année en appliquant des coefficients d'évolution calculés, par catégorie de locaux, selon l'évolution annuelle moyenne des tarifs de loyers des 3 années précédentes.

## II – La situation financière de la Communauté

Le résultat global de l'exercice 2022 est estimé à **2 762 000 €**. Les restes à réaliser, présentant un excédent de **1 577 000 €**, seront repris par anticipation lors du budget primitif 2023.

L'épargne brute dégagée en 2022 serait de **5,8 millions d'euros**, soit à un niveau quasi-identique à 2021.

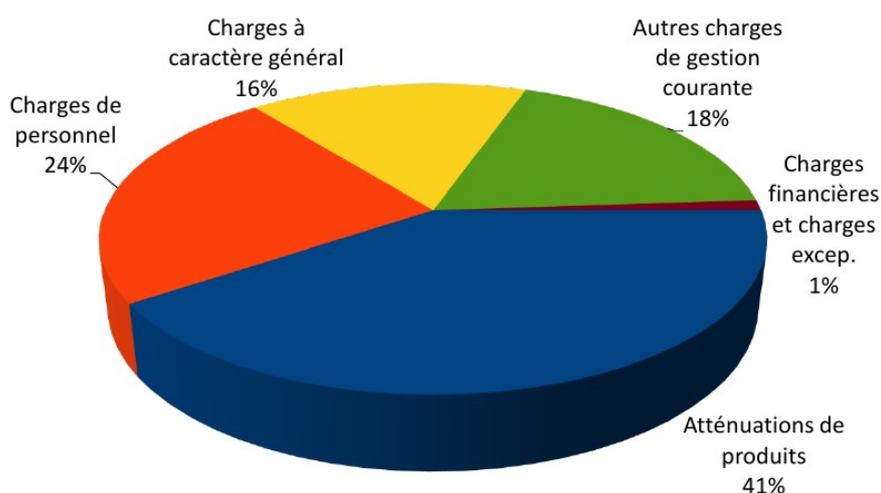
### A – Le fonctionnement

#### 1 – Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, pour 2022, atteignent **32,7 millions d'euros** et sont en hausse de 6 % par rapport à l'exercice 2021.

	2017	2018	2018	2020	2021	2022	% 2022-2021
014- Atténuations de produits	13 032 786 €	12 942 821 €	12 568 238 €	12 962 889 €	13 219 792 €	13 254 432 €	0 %
012 - Charges de personnel	6 380 485 €	6 348 160 €	6 568 574 €	6 603 638 €	6 748 591 €	7 774 064 €	15 %
011 - Charges à caractère général	4 111 414 €	4 244 269 €	4 628 074 €	4 704 325 €	4 866 157 €	5 258 084 €	8 %
65 - Autres charges de gestion courante	4 838 725 €	4 613 661 €	5 069 476 €	4 831 743 €	5 628 084 €	6 053 006 €	8 %
66 - Charges financières	670 654 €	571 352 €	500 326 €	456 020 €	412 836 €	357 994 €	-13 %
67 - Charges exceptionnelles	41 612 €	42 908 €	18 312 €	18 597 €	8 029 €	1 207 €	-85 %
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>29 075 675 €</b>	<b>28 763 171 €</b>	<b>29 353 001 €</b>	<b>29 577 213 €</b>	<b>30 883 490 €</b>	<b>32 698 788 €</b>	<b>6 %</b>

Répartition des dépenses réelles de Fonctionnement Exercice 2022 :



Les **atténuations de produits**, avec 13,2 millions d'euros, représentent 41 % des dépenses. A l'intérieur de ce chapitre, nous retrouvons **la dotation de solidarité communautaire**, avec un montant de 10 964 162 € versée aux communes en 2022. Elle reflète à elle seule **34 %** de nos dépenses.

Quant aux **charges à caractère général**, en 2022, elles augmentent de 8 %, soit une évolution de près de **425 000 €**. L'**inflation et la crise énergétique** ont impacté nos budgets. Le poste « Electricité - Gaz » a subi une hausse de 73 %, + 272 500 € par rapport à 2021.

Les marchés de prestations de services, travaux et fournitures sont également impactés (entretien voirie, fauchage, denrée alimentaires, produits d'entretien...) où pour certains d'entre eux des révisions de prix allant jusqu'à 35 % ont été appliquées.

## 2 – Focus sur les dépenses de personnel

Les **charges de personnel** sont en **hausse de 15 %** entre 2021 et 2022 et représentent 24 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

### → STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS 2022

Evolution des effectifs depuis 2018 (État au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année)

ANNÉE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS PAR TITULAIRES	CONTRACTUELS	EMPLOIS VACANTS	TOTAL POURVUS
01/01/2018	159	135	16	8	151
01/01/2019	159	130	17	12	147
01/01/2020	161	137	14	9	152
01/01/2021	170	144	15	11	159
01/01/2022	182	144	18	20	162
01/01/2023	200	151	26	23	177

Les effectifs budgétaires correspondent aux emplois créés et existants dans notre établissement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, qu'ils soient pourvus ou pas.

Les effectifs budgétaires sont en augmentation de 2022 à 2023, passant de 182 à 200 emplois, correspondants à **18 créations** :

**Contrats de Projet (2) :**

- 1 poste Contrat de projet au service technique : transition énergétique, pilotage des projets d'investissement ;
- 1 poste Contrat de Projet archivage des fonds de la Communauté de Communes ;

**Lecture Publique (5) :**

Le transfert de la compétence lecture publique a généré la création de 5 postes :

- 1 poste d'assistant de Conservation,
- 1 poste d'animateur territorial,
- 1 poste d'adjoint administratif ;
- 2 postes d'adjoints techniques au service entretien des locaux ;

**Le nécessaire renforcement des services fonctionnels avec la création de 6 postes :**

- 1 Directeur Général Adjoint des Services,
- 1 poste d'attaché territorial et 1 poste d'adjoint administratif au sein du service RH ;
- 1 poste d'attaché territorial ou rédacteur au sein du service Finances ;
- 1 poste d'instructeur au sein du service Urbanisme ;
- 1 poste de technicien au service Informatique ;

**Services techniques (2) :**

- 1 poste d'adjoint administratif pour le secrétariat du service technique ;
- 1 poste d'adjoint technique pour la maintenance des bâtiments ;

**Autres (3) :**

- 1 poste de policier intercommunal ;
- 1 poste d'adjoint technique au service environnement (déchetterie) ;
- 1 poste d'adjoint administratif ou adjoint d'animation au sein du service Culture ;

Le nombre d'agents titulaires a augmenté de 7. Cela s'explique par l'arrivée ou la nomination de 15 agents et le départ de 8 agents :

### **ENTRÉES (15) :**

#### **- le recrutement de 10 agents :**

##### **- par mutation :**

- de deux agents à la crèche,
- de la responsable du service juridique,
- d'un technicien assainissement,
- d'un agent brigadier au service de la Police Intercommunale,
- d'un technicien voirie au service Technique,
- d'un agent administratif au service comptabilité,

##### **- par transfert :**

- de deux agents au service Lecture Publique,
- d'un agent de maîtrise principal au service assainissement,

#### **- La nomination stagiaire de 5 agents :**

- un attaché territorial aux ressources humaines,
- un adjoint technique territorial à la déchetterie,
- un adjoint administratif territorial au marché public,
- un adjoint technique territorial à la cuisine,
- un adjoint administratif territorial au tourisme,

### **SORTIES (8) :**

- deux agents ont fait valoir leurs droits à la retraite (cuisine et service technique) ;
- un agent nous a quitté suite à son décès (déchetterie) ;
- un agent a démissionné (tourisme) ;
- un agent a souhaité être détaché dans une administration d'État (urbanisme) ;
- trois agents ont quitté l'établissement par voie de mutation (ressources humaines, finances et service technique).



Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 23 emplois étaient vacants :

- 10 postes sont en attente de recrutement :

- 1 Directeur Général Adjoint des Services,
- 1 attaché ou rédacteur commande publique,
- 1 rédacteur ou attaché au finances,
- 1 rédacteur à l'urbanisme,
- 1 adjoint administratif au service ressources humaines,
- 1 adjoint administratif au service technique,
- 1 adjoint d'animation ou administratif au centre de loisirs,
- 1 adjoint technique au pôle jeunesse et sport,
- 1 adjoint technique au service technique,
- 1 adjoint technique à l'assainissement,

- 2 postes sont vacants dans le cadre d'un détachement (emploi fonctionnel et service urbanisme)

- enfin, 11 postes sont laissés vacants car les agents n'ont pas été remplacés ou les postes n'ont pas été supprimés :

- 1 animateur au tourisme (retraite),
- 1 animateur principal 1<sup>ère</sup> classe au pôle culture (changement de filière),
- 1 conseiller APS au sport (retraite),
- 1 adjoint technique à la cuisine,
- 1 agent de maîtrise à la déchetterie,
- 1 agent de maîtrise (promotion interne),
- 1 agent de maîtrise au service rivière,
- 1 agent de maîtrise principal à la cuisine (retraite),
- 1 ingénieur au service technique (retraite),
- 1 ingénieur principal au service technique,
- 1 attaché administration générale.

### COMPOSITION DES EFFECTIFS

La filière la plus représentée est la filière technique : 46 % de l'effectif total.

56 % des agents sont des femmes.

64 % des agents appartiennent à la catégorie hiérarchique C

27 % à la catégorie B

9 % à la catégorie A.

22 postes sont à temps non complet (dont 10 à l'école de musique).

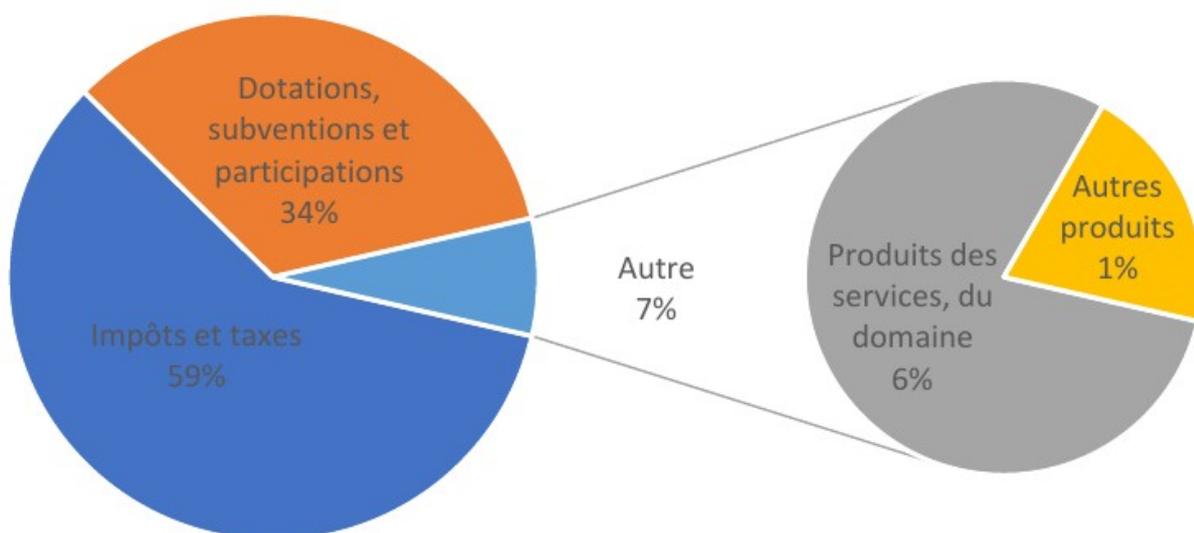
L'âge moyen des agents est de **47,5 ans**.

### 3 - Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à **38,7 millions d'euros** en 2022 et sont en hausse de 6 % par rapport à l'exercice 2021.

	2017	2018	2018	2020	2021	2022	% 2022-2021
013- Atténuations de charges	101 374 €	160 621 €	122 201 €	79 035 €	33 801 €	56 935 €	68 %
70 – Produits des services, du domaine	1 656 980 €	1 715 665 €	1 926 498 €	1 702 615 €	1 928 282 €	2 201 002 €	14 %
73 – Impôts et taxes	27 803 985 €	28 114 926 €	28 649 833 €	29 392 825 €	21 878 625 €	22 636 272 €	3 %
74 – Dotations, subventions et participations	4 690 932 €	4 702 891 €	4 656 563 €	4 839 406 €	12 644 763 €	13 091 281 €	4 %
75 – Autres produits de gestion courante	146 054 €	229 900 €	273 022 €	174 732 €	135 156 €	211 234 €	56 %
76 – Produits financiers	19 €	19 €	19 €	19 €	18 €	19 €	4 %
77 – Produits exceptionnels	40 285 €	24 978 €	24 757 €	111 545 €	50 972 €	503 523 €	888 %
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>34 439 629 €</b>	<b>34 948 999 €</b>	<b>35 652 893 €</b>	<b>36 300 177 €</b>	<b>36 671 618 €</b>	<b>38 700 266 €</b>	<b>6 %</b>

Répartition des  
recettes réelles de  
fonctionnement  
Exercice 2022 :



Depuis ces dernières années, le **panier fiscal du bloc communal** a été profondément **modifié** : suppression de la taxe d'habitation, division par deux des valeurs locatives des locaux industriels. A cela va s'ajouter la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises .

	2020	2021	2022	% 2022-2021
Impôts directs locaux (TH et TF)	22 930 973 €	12 988 740 €	13 496 592 €	4 %
Rôles supplémentaires	12 341 €	30 725 €	7 634 €	-75 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 473 711 €	1 503 772 €	1 546 948 €	3 %
FNGIR	4 925 745 €	4 925 745 €	4 925 745 €	0 %
Taxe milieux aquatiques	50 055 €	32 014 €	32 022 €	0 %
Fraction de TVA		2 397 629 €	2 627 331 €	10 %
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>29 392 825 €</b>	<b>21 878 625 €</b>	<b>22 636 272 €</b>	<b>3 %</b>

La **CVAE**, entre 2020 et 2022, a **progressé de 5 %**. Désormais, ce dynamisme sera affecté à un fonds national de l'attractivité et pour lequel sa répartition n'est pas encore connue. En conséquence, nous n'avons aucune certitude de bénéficier dans les années à venir d'une évolution favorable de cette ressource.

Comme le montre le tableau ci-dessous, ce sont désormais près de **8,8 millions d'euros** que nous percevons au titre des **compensations fiscales** dont **8,7 millions liées à la diminution des bases des locaux industriels**.

	2020	2021	2022	% 2022-2021
Compensation – Taxe d'habitation	339 485 €	- €	- €	-%
Compensation – Taxe foncière (bâti) – Personnes de condition modeste	7 530 €	7 351 €	- €	-100 %
Compensation – Taxe foncière (bâti) – Exonération	1 026 €	1 006 €	8 123 €	707 %
Compensation – Taxe foncière (bâti) – Locaux industriels	- €	3 251 854 €	3 405 340 €	5 %
Compensation – Taxe foncière (non bâti)	48 217 €	39 020 €	31 704 €	-19 %
Compensation – TP / CFE – Exonérations	971 €	971 €	- €	-100 %
Compensation – TP / CFE – Autres allocations	18 700 €	20 235 €	26 467 €	31 %
Compensation – CFE – Locaux industriels	- €	5 078 756 €	5 288 719 €	4 %
Compensation – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	- €	523 €	- €	-100 %
<b>Total des compensations fiscales</b>	<b>415 929 €</b>	<b>8 399 716 €</b>	<b>8 760 353 €</b>	<b>4 %</b>

Dont montant des compensations lié à la baisse de moitié des bases fiscales des établissements industriels	<b>8 330 610 €</b>	<b>8 694 059 €</b>
--	--------------------	--------------------

Ces réformes ont un **impact** direct sur le **dynamisme de nos ressources fiscales**. Désormais le bloc communal voit son **autonomie financière fortement dégradée** compte tenu du poids des dotations et compensation en comparaison aux impôts directs locaux pour lesquels nous disposons encore du pouvoir de taux.

## B – L'évolution de l'épargne

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Ecart 2022/2021
(1) RECETTES DE GESTION (hors cessions)	35 628 117 €	36 188 613 €	36 620 591 €	38 196 724 €	1 576 133 €
(2) DEPENSES DE GESTION (hors travaux en régie)	28 834 363 €	29 102 596 €	30 457 605 €	32 339 587 €	1 881 981 €
(3) EPARGNE DE GESTION = (1) - (2)	6 793 754 €	7 086 018 €	6 162 986 €	5 857 137 €	-305 848 €
(4) Résultat financier	-500 307 €	-456 001 €	-412 818 €	-357 976 €	54 843 €
(5) Résultat exceptionnel	6 445 €	92 947 €	42 943 €	292 487 €	249 544 €
(6) EPARGNE BRUTE (CAF) = (3) - (4) + (5)	6 299 892 €	6 722 964 €	5 793 111 €	5 791 649 €	-1 462 €
(7) Amortissement capital de la dette	1 875 806 €	1 802 939 €	1 829 766 €	1 920 150 €	90 384 €
(8) EPARGNE NETTE (CAF NETTE) = (6) - (7)	4 424 086 €	4 920 024 €	3 963 345 €	3 871 499 €	-91 846 €

Notre épargne de gestion baisse de 300 000 € entre 2021 et 2022, étant donné que **les dépenses de gestion ont évolué plus rapidement que les recettes**.

Toutefois, compte tenu du résultat exceptionnel (indemnité sinistre piscine), notre **épargne nette reste quasiment stable (-90 000 €)** et s'approche des **3,9 millions d'euros**.

Notre **taux d'épargne** se situe à **13 %** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement). Quant à notre **capacité de désendettement**, elle est de **3 ans**.

La Communauté bénéficie d'indicateurs financiers favorables qui doivent être toutefois suivis compte tenu des prises de compétences passées et à venir et des emprunts futurs.

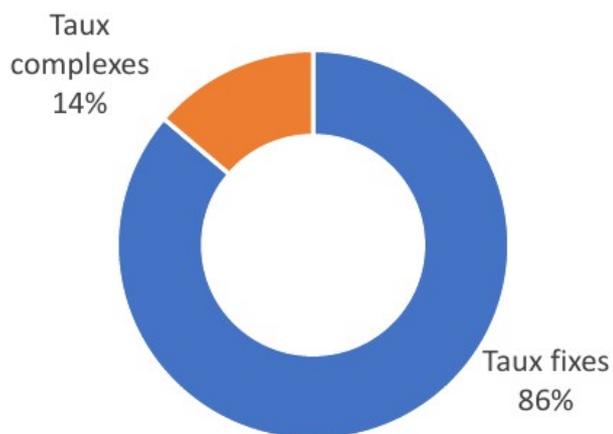
## C - L'état de la dette

En 2022, deux nouveaux emprunts ont été mobilisés dans le cadre de nos restes à réaliser :

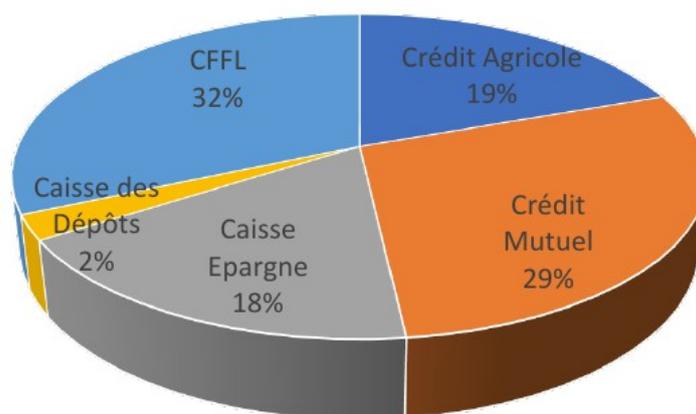
- 800 000 € pour le programme de rénovation énergétique des bâtiments communautaires,
- 500 000 € pour les diverses opérations d'investissements et travaux portant sur la voirie communautaire.

Soit un recours à l'emprunt à hauteur de 1,3 millions pour 1,9 millions d'emprunts remboursés. Notre encours de dette est donc en baisse de 620 000 €. Ainsi, au 31 décembre 2022, **le capital restant dû s'élève à 16 030 606,62 €.**

### Répartition par type de taux



### Répartition par prêteurs



## D – L'investissement

### 1 – Les travaux réalisés

Cette année 2022 a été marquée par de nombreux investissements. En effet, les opérations d'investissements, travaux, études et acquisitions sont estimés à **5,9 millions d'euros**.

Cela comprend principalement les dépenses suivantes :

- les travaux de voiries (1,55 millions d'euros dont 1,45 gérés en Autorisation de Programme),
- la transition énergétique des écoles (1,34 millions d'euros) auxquels se rajoutent près de 428 mille euros de travaux sur les bâtiments scolaires,
- la poursuite de l'aménagement des locaux communautaires pour 313 mille euros ayant permis principalement l'aménagement de bureaux au niveau R-1,
- l'extension et la mise en sécurité de la déchetterie de Prouxet (270 mille euros),
- les travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (202 mille euros),
- la transition énergétique des bâtiments communautaires (181 mille euros dont 83 000 € à destination de la crèche),
- l'agrandissement de la cuisine et la rénovation des chalets au centre de loisirs de Gâches (178 mille euros),
- la rénovation de la partie « Village des artisans » au conservatoire de la ruralité (30 mille euros).

### 2 – Les subventions d'équipement versées

Comme chaque année, la CC2R subventionne des projets, principalement communaux. Les subventions versées sont fonction de l'avancée des travaux.

Cela concerne notamment le petit patrimoine public et privé, les équipements sportifs, les aires de jeux, le locatif public, l'éclairage public, les trottoirs, les places, l'aide aux entreprises, aux commerces et à l'agriculture, le tourisme, les maisons de santé, l'environnement.

Les subventions d'équipement versées s'élèvent à **2 010 731 €** en 2022 (contre 1 329 137 € en 2021).

	2021	2022	% 2022-2021
Fonds de concours – Subventions communes	1 244 655 €	1 641 274 €	32 %
Aides à l'immobilier – Entreprises	- €	276 322 €	-%
Tarn-et-Garonne Habitat	77 068 €	62 026 €	-20 %
Aides au secteur agricole	3 768 €	27 462 €	629 %
Tarn-et-Garonne Numérique	3 646 €	3 646 €	0 %
<b>Total des subventions d'équipement versées</b>	<b>1 329 137 €</b>	<b>2 010 731 €</b>	<b>51 %</b>

### 3 – Les subventions obtenues

Pour soutenir les investissements réalisés, la Communauté perçoit des subventions, celles-ci s'élèvent à **824 000€**. Elles proviennent principalement de l'État, de la Région et du Département.

## III – Les orientations budgétaires pour 2023

Les grandes lignes et orientations du budget 2023 sont déclinées en suivant, tout d'abord par politiques publiques pour ensuite avoir une vision financière d'ensemble.

### A – Les grandes politiques publiques

Le budget, véritable outil de pilotage, permet de retracer nos projets et ambitions pour notre territoire.

#### 1. La Communauté, un territoire pour entreprendre

##### La politique économique

La Communauté accorde un **soutien direct et volontariste à l'économie locale**.

En 2021, a été mis en place le dispositif de l'**aide à l'immobilier** pour accompagner les investissements des entreprises créatrices de ressources et d'emplois. Ce dispositif contribue à **conforter le tissu économique local** et à **développer l'attractivité de notre territoire**.

En 2022, 13 projets ont été soutenus par la Communauté pour plus de 776 000 € d'aides attribuées, dont **547 000 €** seront repris au titre des restes à réaliser. Face au succès de ce dispositif, une somme de **400 000 €** sera prévue, soit un total de **947 000 € pour 2023**.

Par ailleurs, un **fonds d'urgence** est créé à destination des **artisans boulangers pâtisseries** dont l'impact des coûts énergétiques met en péril leurs activités. **15 000 €** sont ainsi affectés à ce fonds.

Afin de développer notre **capacité d'accueil d'entreprises**, l'année 2023 devrait permettre de voir avancer le **projet d'aménagement de la zone Goudourville Pommevic**. Cette opération porte sur 13 hectares et nécessite de réaliser au préalable des études (impact, loi sur l'eau, positionnement). Une convention de mandat d'études a été passée avec l'ARAC Occitanie. Près de **200 000 €** sont affectés à cette opération.

De plus, une somme de **400 000 €** est provisionnée pour une future acquisition de bâtiment industriel.

### La politique agricole

L'agriculture représente un secteur important sur notre territoire. En 2021, un nouveau règlement des aides a été mis en place. Plus de **42 000 € d'aides** ont été attribués.

En 2023, seraient inscrits **36 000 €** au titre des aides matérielles et **6 000 €** pour des audits ou certifications.

## 2. La Communauté, un territoire solidaire

### Solidaire envers ses communes membres

La Communauté contribue au fonctionnement et à l'investissement des communes.

La Dotation de Solidarité Communautaire, avec un montant de **10 180 000 €**, reste stable par rapport à 2022.

Soucieuse d'accompagner les investissements des communes, **2,1 millions d'euros** sont destinés aux fonds de concours, dont 335 000 € de crédits de reports au titre des subventions versées en annuités.

### Solidaire à travers le Centre Intercommunal d'Actions Sociales

Le CIAS œuvre pour déployer ses services auprès des aînés, des personnes en difficulté ou en situation de handicap.

Pour cela, la Communauté apporte sa contribution en versant une subvention de fonctionnement. Pour 2023, elle serait de **970 000 €** (1 010 000 € en 2022).

### Solidaire avec le secteur associatif

Le secteur association contribue à l'animation de notre territoire à travers les divers secteurs d'activité (commerce, tourisme, sport, culture...).

La Communauté accompagne ses associations, notamment pour l'organisation de manifestations. L'année 2023 est notamment marquée par des manifestations d'envergure : championnats de roller (3 pistes, France 2023, Europe 2023) et championnats du monde jeunes d'endurance équestre.

L'enveloppe allouée au secteur associatif serait d'un peu plus de **2 millions d'euros**.

### 3. La Communauté, un territoire actif

Notre intercommunalité dispose d'**équipements structurants** afin de faire bénéficier aux habitants, visiteurs d'un cadre de vie privilégié.

Que ce soit en terme d'équipements culturels, touristiques ou sportifs, des moyens sont alloués afin d'offrir un panel varié et de qualité.

Les projets émergents pour cette année 2023 sont notamment :

- la poursuite de notre **programme voirie** pour un montant conséquent de **3,5 millions d'euros**,
- les travaux sur l'**école de Goudourville** (650 000 €) afin de réorganiser les espaces et de créer des pièces de vie fonctionnelles et spécialisées. Des travaux sont également programmés sur d'autres établissements scolaires (700 000 €),
- l'aménagement du **restaurant du Golf** et de ses annexes (515 000 €),
- l'aménagement à l'étage de l'office de tourisme d'un **espace de bureaux partagés**, ce lieu doit permettre l'installation et ou la délocalisation sur notre territoire de postes de travail ou missions pour désengorger les métropoles et ainsi apporter un confort de travail. La maîtrise d'œuvre est en cours, les travaux devraient débiter au dernier trimestre. Une somme de **250 000 €** est affectée à cette opération,
- le transfert du **musée de la faïence** : la mission du programmiste touchant à sa fin, la mission de maîtrise d'œuvre va être lancée (200 000 €),
- la poursuite des travaux de **mise en valeur du conservatoire des métiers d'autrefois** (100 000 €),
- des études afin de créer deux **cours de padel** (72 000 €),
- une étude de programmation en vue de l'aménagement de locaux pour la **petite crèche** et le **relais petite enfance** (50 000 €).

### 4. La Communauté, un territoire durable

Face aux enjeux du développement durable, la Communauté s'engage sur cette voie en travaillant aussi bien sur la **transition énergétique** que la **préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**.

#### Sobriété énergétique

La communauté entend poursuivre ses opérations de transition énergétique.

C'est ainsi que sont prévues des études énergétiques sur nos écoles afin de mettre en place des actions et des équipements adaptés.

L'opération **transition énergétique de nos écoles** représente plus d'un million.

Les autres bâtiments bénéficient également de travaux visant à **réduire nos consommations énergétiques**. Près de 370 000 € sont prévus (déchèterie, centre de loisirs, médiathèque...).

### **La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

La Communauté de communes intervient sur la gestion des cours d'eau et de leurs berges depuis 2005.

Un **programme de gestion des cours d'eau** pour la période 2019-2023 a été mis en place.

En 2023, est programmé l'**effacement du seuil du Sirech** pour un montant estimé à **200 000 €** ainsi que l'étude afin de créer un sentier d'interprétation sur l'**espace naturel sensible de Gaques**. Pour ce type d'opérations nous bénéficions d'un accompagnement financier nous permettant de réduire notre part d'autofinancement à 20 %.

### **L'optimisation de la gestion de nos déchets et le développement de l'économie circulaire**

Notre intercommunalité adhère au **Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères** de moyenne Garonne moyennant une contribution qui ces dernières années augmente de façon considérable. Pour 2023, nous allons certainement atteindre les **2 millions d'euros**.

Le SMEEOM doit faire face à des **enjeux de taille** : une augmentation importante de la fiscalité des déchets et une diminution réglementaire de la capacité de stockage des sites de traitement entraînant une **hausse globale des coûts de traitement des déchets**.

Compte tenu de l'importance de ce poste de dépenses, la commission prospective financière œuvre sur l'**étude de la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**. Vu le contexte économique (inflation) et de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, sa mise en place ne se fera pas dès 2023. Toutefois, des orientations seront prises cette année afin de proposer en 2024, l'instauration de cette taxe.

Il ne s'agira pas de couvrir l'intégralité de la charge mais d'apporter une ressource supplémentaire à la Communauté et d'avoir une action pédagogique auprès des usagers et de les sensibiliser à la gestion des déchets.

Par ailleurs, la Communauté dispose de deux déchèteries sur lesquelles nous sommes également sensibles à la prévention et à la gestion des déchets.

En 2023, **850 000 €** sont destinés à la création d'une recyclerie. L'objectif de cet équipement est de réduire les volumes de déchets en les valorisant dans le cadre de l'économie sociale, solidaire et circulaire.

## B – Les équilibres financiers

Les grandes orientations telles qu'elles vous ont été présentées seront reprises dans notre budget à venir dont les grands équilibres suivent.

### 1 – Les orientations en matière de dépenses de fonctionnement

Le projet de budget 2023 atteindrait près de 42,8 millions sur la section de fonctionnement.

Dépenses					
Chapitre	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Demandes 2023	Ecart BP 2023 BP2022
011	Charges à caractère général	6 354 624,00 €	5 258 084,41 €	6 912 000,00 €	557 376,00 €
012	Charges de personnel	7 969 700,00 €	7 774 064,10 €	8 780 000,00 €	810 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 138 943,00 €	6 053 006,09 €	6 488 000,00 €	349 057,00 €
66	Charges financières	384 000,00 €	357 994,35 €	392 000,00 €	8 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	1 207,33 €	10 000,00 €	0,00 €
014	Atténuations de produits	13 269 000,00 €	13 254 432,01 €	13 320 000,00 €	51 000,00 €
022	Dépenses imprévues	529 936,00 €		329 156,02 €	-200 779,99 €
Sous-total dépenses réelles		34 656 203,00 €	32 698 788,29 €	36 231 156,02 €	1 574 953,02 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 262 548,00 €	2 406 598,24 €	2 580 000,00 €	317 452,00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 167 401,47 €		3 943 800,01 €	-2 223 601,47 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>43 086 152,47 €</b>	<b>35 105 386,53 €</b>	<b>42 754 956,02 €</b>	<b>-331 196,45 €</b>

#### 1.1 Les charges générales de fonctionnement

Les charges générales comprennent notamment les réparations sur les bâtiments et les voiries, l'entretien des espaces verts, les consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de carburants, les assurances, les transports, les frais d'affranchissement et la maintenance des équipements.

Ces dépenses sont estimées à **6,9 millions d'€** pour l'année 2023.

Les budgets des services intègrent les hausses de prix liées à l'inflation.

Nos trois premiers postes de dépenses sont les denrées alimentaires, l'entretien de la voirie et le coût de l'énergie.

## 1.2 Les subventions aux organismes

Dans les subventions aux organismes, nous retrouvons comme évoqué précédemment les **2 millions d'euros à destination du monde associatif** ainsi que les **2 millions de contribution au SMEEOM**.

La **contribution aux services d'incendie et de secours** est portée à un montant de **549 685 €** (522 451 € en 2022).

Cette année, la **participation au budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal** s'élève à **273 000 €**.

Suite à la prise de la compétence assainissement collectif, le budget principal de la Communauté est amené à poursuivre le versement d'une subvention au budget annexe de l'assainissement collectif des eaux usées pour un montant de **300 000 €**, comme nous le verrons par la suite.

## 1.3 La péréquation

Parmi les atténuations de produits, outre la dotation de solidarité communautaire ; nous retrouvons également Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

La Communauté est contributrice à ce fonds : le montant est évalué à **1 925 000 €**, soit une hausse prévisionnelle de 85 000 €.

## 1.4 Les intérêts de la dette

Les intérêts de la dette sont estimés à **392 000 €** pour 2023, contre 358 000 € en 2022.

## 1.5 L'évolution prévisionnelle des rémunérations

	MASSE SALARIALE	REMUNERATION PRINCIPALE Titulaires	Primes NBI SFT Titulaires	REMUNERATION CONTRACTUELS	Assurance statutaire + participation employeur Prévoyance santé	Charges sociales
Réalisé 2020	6 603 638 €	3 180 408 €	767691 €	680 304 €	23423 €	1 951 812 €
Réalisé 2021	6 664 724 €	3 317 020€	791 106€	636 519€	23 466€	1 896 613€
Réalisé 2022	7 812 279 €	3 596 358 €	900 654 €	927 267 €	83 959 €	2 304 038 €
Prévisionnel 2023	8 719 898 €	3 839 305 €	985 499 €	1 177 410 €	101 803 €	2 615 881€

Les prévisions de dépenses du personnel de 2023 sont estimées à la hausse (+ 11,62%) afin de tenir compte :

### A - L'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice

Le décret paru le 8 juillet 2022 a **augmenté la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5 %** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. La rémunération principale des agents va donc augmenter de 3,5 % sur année pleine en 2023 entraînant de facto la hausse des cotisations patronales.

## B - Des évolutions de carrière de l'année et de l'augmentation du régime indemnitaire des agents :

Comme tous les ans, les agents voient leur carrière évoluer (échelons, grades) et en conséquence, leur rémunération.

Par ailleurs, sur une année le SMIC a été **augmenté 4 fois** (01/01/2022 (1 607€ brut), 01/05/2022, 01/08/2022, et 01/2023 (1 712€ brut)) entraînant la hausse des salaires de nombreux agents de catégorie C et de contractuels de 6,51 %.

De plus, conformément à la réglementation, le régime indemnitaire des agents a été réexaminé en 2022 ; au 1<sup>er</sup> juin 2022, la majorité des agents ont vu leur régime indemnitaire augmenter, représentant sur 7 mois, **71 900€ supplémentaires**.

**En 2023, l'augmentation représente en prévisionnel une hausse de la différence par rapport au réalisé 2022, soit + 51 357 €, soit 123 257 € d'augmentation du Régime Indemnitaire sur une année complète.**

Enfin, comme vous le savez, nous avons adopté en décembre 2021, la participation employeur aux complémentaires santé labellisées de nos agents à hauteur de 15 € mensuel. Cela a entraîné une hausse de 9 500€ en 2022 qui est reconduite à 2023.

## C - Des transferts de compétence :

### Le transfert de la compétence assainissement Non Collectif eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Au terme d'une année de fonctionnement, certaines communes ont émis le souhait de ne plus mettre leur personnel à disposition de la Communauté de Communes, en ce sens ; ce service s'est structuré au deuxième trimestre 2022 avec l'arrivée d'un technicien responsable du secteur assainissement, d'un agent en charge des contrôles de l'assainissement non collectif et d'un agent d'entretien des stations d'épuration et réseaux des eaux usées.

Au total, 3 agents font leur arrivée en 2022, représentant un coût supplémentaire de 69 000€ en 2022, et un prévisionnel sur l'année 2023 d'un montant de 136 500€.

#### Le transfert de la Lecture Publique au pôle Culture - Évènementiel en 2022 :

Le transfert a généré la mutation de 3 agents des Communes à la Communauté de Communes et le renforcement du service culturel avec la création d'un poste d'assistant administratif et le passage à temps complet de l'assistante administrative de l'école de musique, soit 4,5 équivalent temps plein au 1<sup>er</sup> mai 2022.

Deux agents techniques à temps non complet ont été affectés à l'entretien des nouveaux locaux.

Enfin, des saisonniers viennent aussi renforcer les services durant la période estivale.

Ces recrutements ont représenté un coût de 99 387€ sur la moitié de l'année 2022, et représentent un prévisionnel de 150 000€ sur une année complète en 2023.

#### D) Le renforcement et la restructuration indispensables des services fonctionnels de la Communauté de Communes :

Notre établissement a énormément consacré à l'investissement ces dernières années, effort qu'il poursuit mais une attention particulière a été portée en 2022 au fonctionnement des services et plus particulièrement aux services fonctionnels (services gestionnaires).

Les transferts de compétences opérés ces dernières années (tourisme, voirie, assainissement, lecture publique) et ceux à venir, le renforcement et l'extension de services proposés à nos administrés et les réformes incessantes dans l'administration publique ont eu un impact important dans les services, tant en charge de travail qu'en expertise.

Nos services se sont donc renforcés en 2022 : services juridique, ressources humaines, comptable, assainissement, technique, police intercommunale et informatique ; **les recrutements vont se poursuivre sur 2023 suite aux postes créés l'an passé et non encore pourvus.**

Ces recrutements à venir (10) sont inclus dans le prévisionnel 2023.

### **E - Enfin, il est à noter que :**

- l'assurance statutaire du personnel qui nous couvre en cas d'accident de travail, de maladie professionnelle et de décès d'un agent apparaît dans les charges de personnel pour un prévisionnel annuel 2023 de **60 000 €** (il ne s'agit pas de salaires),

Jusqu'en 2021, notre masse salariale a évolué bien en deçà de l'évolution annuelle moyenne des dépenses de personnel des groupements de communes à fiscalité propre qui est de 7,1 %. Notre évolution était aux alentours de 2 à 3 % ; pour 2022, l'augmentation a été de 14,15%, et 2023 un prévisionnel de 11,62 %, néanmoins nécessaire pour un établissement de notre importance avec des compétences fortement intégrées.

## **1.6 Le schéma de mutualisation**

### **A -BILAN Schéma de mutualisation 2014/2020**

Dans le cadre du schéma de mutualisation adopté le 4 décembre 2015, le plan d'actions 2015/2020 prévoyait :

**1 - la création de services communs** : c'est ainsi que certains services fonctionnels ont été mis en commun entre la Communauté de Communes et le CIAS ; par ailleurs, les services ressources de la Communauté de Communes apportent leur expertise aux Communes membres qui les sollicitent.

Il s'agit des services suivants :

31 Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023



- Financier et Comptable,
- Ressources Humaines,
- Informatique,
- Commande Publique,
- Communication,

Cette mise en commun s'est accompagnée du transfert des personnels à la Communauté de Communes.

## **2 - la Mise à disposition aux Communes membres de certains services opérationnels :**

- Service Jeunesse et sport et Ecole de Musique dans le cadre des interventions pour les activités péri-scolaires des Communes,
- Service Police Intercommunale et Fourrière animale.

Des conventions ont été passées avec les Communes ayant souhaité adhérer.

## **3 - les groupements de commandes**

Le service Commande publique de la Communauté de Communes a passé un certain nombre de marchés publics en groupement de commandes avec le CIAS ou des Communes membres ; il s'agit :

- du marché de fournitures administratives avec les communes l'ayant souhaité,
- du marché d'assurance statutaire du personnel et du contrat collectif maintien de salaire passés avec le CIAS,
- de Maîtrises d'ouvrage partagées avec les Communes de Valence d'Agen, de Lamagistère et d'Auvillar.

En cours et à venir :

- achat de tondeuses auto-portées,
- achat d'Équipements de Protection Individuelle (EPI),
- achat de produits de nettoyage.
- achat de défibrillateurs réglementaires.



La première période du schéma de mutualisation est arrivée à son terme en 2020.

## **B - Schéma de mutualisation 2022-2026**

Conformément à l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport relatif aux mutualisations de services, entre les services de la Communauté de Communes et les services des communes membres doit être établi ; ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Il doit prévoir notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation :

- sur les effectifs de la Communauté de Communes et des Communes concernées,
- sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis (simple) aux conseils municipaux et le Conseil Communautaire sera amené à délibérer pour l'adoption de ce schéma.

Comme je vous l'ai précisé, le précédent schéma de mutualisation a permis :

- la mutualisation des services fonctionnels entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- la mise à disposition de personnels de la Communauté de Communes aux Communes dans des secteurs opérationnels : activités périscolaires et police intercommunale.
- des groupements de commande.

Il convient maintenant de poursuivre et d'approfondir ces actions avec le nouveau schéma de mutualisation, dans un cadre de dialogue social et en concertation avec les communes membres.

## **2 – Les orientations en matière de recettes de fonctionnement**

Recettes					
Chapitre	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Demandes 2023	Ecart BP 2023 BP2022
70	Produits des services	2 181 500,00 €	2 201 002,03 €	2 300 000,00 €	118 500,00 €
73	Impôts et taxes	22 448 737,00 €	22 636 272,00 €	22 855 000,00 €	406 263,00 €
74	Dotations, subventions et participations	12 906 949,00 €	13 091 281,13 €	12 900 000,00 €	-6 949,00 €
75	Autres produits de gestion courante	186 780,00 €	211 234,16 €	235 000,00 €	48 220,00 €
76	Produits financiers	18,00 €	18,75 €	18,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	298 500,00 €	503 522,72 €	100 000,00 €	-198 500,00 €
013	Atténuations de charges	44 997,00 €	56 934,74 €	15 000,00 €	-29 997,00 €
Sous-total recettes réelles		38 067 481,00 €	38 700 265,53 €	38 405 018,00 €	337 537,00 €
042	Opérations d'ordre	10 000,00 €	24 697,44 €	10 000,00 €	0,00 €
002	Résultat de fonctionnement	5 008 671,47 €		4 339 938,02 €	-668 733,45 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>43 086 152,47 €</b>	<b>38 724 962,97 €</b>	<b>42 754 956,02 €</b>	<b>-331 196,45 €</b>

## 2.1 Les recettes fiscales

Les recettes issues de la fiscalité sont estimées à **taux constant à 22,9 millions d'€** pour 2023, contre 22,6 millions d'€ en 2022.

Les bases fiscales évoluant à la hausse pour 2023, le produit supplémentaire estimé sur le foncier bâti est de 435 000 €.

Suite à la suppression de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**, une compensation nous sera versée représentant la moyenne du produit perçu sur la période 2020-2023. N'ayant pas connaissance du produit potentiel pour 2023, est prévue un montant de 1,5 millions, correspond à la moyenne 2020-2022, soit une baisse de près de 50 000 €.

Quant à la **fraction de TVA**, son produit est estimé à **2,8 millions**, soit une évolution de 130 000 € par rapport à 2022, en application du taux de progression prévisionnel estimé dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2023, soit 5,1 %, qui sera ensuite ajusté en PLF 2024.

Les **compensations fiscales** sont quant à elles, leurs montants sont reconduits en 2023, soit plus de **11 millions d'euros**.

Par délibération du 23 Mars 2018, il a été instauré la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Le produit de la taxe correspond au montant des dépenses prévues diminuées des éventuelles recettes, arrêté à la somme de 50 000 €. La direction des finances publiques répartira ensuite le montant de cet impôt sur l'ensemble des

contribuables du territoire de la CC2R. Depuis 2021, la somme de 50 000 € est désormais ventilée en deux enveloppes dont une relative à la compensation.

## 2.2 Les recettes étatiques

La recette induite du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est estimée à **4,92 millions d'euros**, identique aux années précédentes.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) devrait être stable pour 2023, **2,57 millions d'euros**.

La contribution pour le redressement des finances publiques demeurerait en 2023 à **444 984 €**.

Toutefois, en ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, elle devrait continuer de diminuer pour arriver à un montant estimé de **898 000 €**, soit une perte de 47 000 € par rapport à 2022.

## 2.3 Les recettes des services

Les tarifs des services restent identiques à ceux applicables en 2023.

Les recettes des services, incluant les refacturations de personnel aux budgets annexes, sont estimées à **2,3 millions d'euros**, soit une hausse de près de 100 000 €.

## 2.4 Le remboursement de la TVA

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) a été élargi à certaines dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Pour 2023, cette recette est estimée à **175 000 €**.

## 2.5 Les produits exceptionnels

100 000 € seront inscrits en recettes exceptionnelles liés aux remboursements des assurances suite aux sinistres. Resterait à percevoir une indemnité différée de l'ordre 95 000 € suite au sinistre de la piscine d'hiver.

## 2.6 La reprise du résultat de 2022

Le résultat de 2022 sera repris par anticipation lors de l'adoption du budget primitif 2023. Il est estimé à **4,3 millions d'€** après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

## 3 – Les orientations en matière de dépenses d'investissement

Lors du budget primitif, le résultat antérieur déficitaire d'un montant de 5,8 millions d'euros sera repris par anticipation ainsi que les restes à réaliser :

- dépenses : 3,2 millions d'euros
- recettes : 4,8 millions d'euros.

Dépenses						
Chapitre	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Restes à réaliser	Demandes 2023	Ecart BP 2023 BP2022
16	Emprunts et dettes	1 940 200,00 €	1 923 449,95 €		1 995 200,00 €	55 000,00 €
204	Subventions d'équipement	3 971 325,32 €	2 010 730,50 €	1 522 484,18 €	2 240 000,00 €	-208 841,14 €
20	Immobilisations incorporelles	682 223,00 €	172 808,47 €	501 136,21 €		
21	Immobilisations corporelles	7 665 275,69 €	4 065 970,43 €	839 893,72 €	9 971 000,00 €	189 105,48 €
23	Immobilisations en cours	2 876 389,32 €	1 693 336,38 €	100 963,56 €		
	<b>Sous-total Opérations d'équipement</b>	<b>15 195 213,33 €</b>	<b>7 942 845,78 €</b>	<b>2 964 477,67 €</b>	<b>12 211 000,00 €</b>	<b>-19 735,66 €</b>
26	Participations et créances	2 000,00 €	2 000,00 €		0,00 €	-2 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	407 440,00 €	61 414,91 €	284 380,09 €	10 000,00 €	-397 440,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00 €	24 697,44 €		10 000,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	15 513,47 €				-15 513,47 €
001	Solde d'exécution	3 347 321,66 €			5 865 472,32 €	2 518 150,66 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>20 917 688,46 €</b>	<b>9 954 408,08 €</b>	<b>3 248 857,76 €</b>	<b>20 091 672,32 €</b>	<b>2 138 461,53 €</b>
					<b>23 340 530,08 €</b>	

Le projet de budget pour 2023 dépasserait les 23 millions d'euros sur la section d'investissement.

## 3.1 Les opérations d'investissement et les autorisations de programme

Les principaux chantiers et projets vous ont été présentés.

Les nouvelles inscriptions concernant les **dépenses d'équipement** au titre de l'année 2023 atteindraient **9 971 000 €**. A ce montant, il convient de rajouter les restes à réaliser de **1 442 000 €**.

Les principales opérations réalisées par la Communauté font l'objet d'Autorisations de Programme, les dépenses étant réalisées sur plusieurs années.

L'évolution de ces autorisations vous est proposé en suivant, en tenant compte des réalisations antérieures et des évolutions de certains projets.

Les crédits de paiement pour 2023, à l'heure actuelle, approchent les 9 millions d'euros selon les premières estimations, dont 1,8 millions à destination des fonds de concours. Toutefois des arbitrages doivent se faire quant à la programmation et au phasage des projets (voirie, bâtiments...).

Les services sont par ailleurs en demande d'équipements ou de menus aménagements sur les bâtiments.

Tel est le cas pour la cuisine communautaire qui voit son matériel de cuisine vieillir et dont les besoins sont estimés à 100 000 €.

## Détail des opérations gérées en autorisations de programme

N°	Objet	Date de création	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME			MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT				
			Montant	Révision de l'exercice	Montant total	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2023	CP 2024	Reste à financer	
59	Locaux CC2R	2012	8 502 981,30 €	14 224,02 €	8 517 205,32 €	8 488 656,14 €	28 549,18 €	0,00 €	-0,00 €	
66	Office de Tourisme	2013	1 859 997,22 €	-15 930,56 €	1 844 066,66 €	1 844 066,66 €			0,00 €	
88	Maison de santé	2016	4 518 781,96 €	23 283,53 €	4 542 065,49 €	4 450 065,49 €	92 000,00 €		0,00 €	
89	PLUi-H	2016	513 000,00 €		513 000,00 €	431 333,96 €	50 000,00 €	31 666,04 €	0,00 €	
99	Réaménagement de la piscine d'hiver	2019	1 106 027,51 €	27 988,69 €	1 134 016,20 €	1 017 016,20 €	117 000,00 €		0,00 €	
FC	Fonds de concours	2018	7 503 484,01 €		7 503 484,01 €	6 403 880,71 €	850 000,00 €	199 603,30 €	50 000,00 €	
104	Transition énergétique écoles	2021	2 915 889,35 €		2 915 889,35 €	1 628 871,68 €	1 020 000,00 €	150 000,00 €	117 017,67 €	
105	Transition énergétique bâtiments communautaires	2021	1 460 403,32 €		1 460 403,32 €	880 406,87 €	369 000,00 €	208 000,00 €	2 996,45 €	
106	Programme travaux écoles 2021-2026	2021	2 366 172,05 €		2 366 172,05 €	608 732,05 €	1 350 000,00 €	350 000,00 €	57 440,00 €	
107	Voirie 2021	2021	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	1 261 083,45 €	128 000,00 €	91 624,17 €	19 292,38 €	
FC2021	Fonds de concours 2021-2026	2021	9 000 000,00 €		9 000 000,00 €	781 813,32 €	950 000,00 €	1 760 850,00 €	5 507 336,68 €	
108	Voirie 2022-2026	2022	3 420 000,00 €	550 000,00 €	3 970 000,00 €	980 562,45 €	1 619 600,00 €	1 140 000,00 €	229 837,55 €	
109	Circulation douce 2022-2026	2022	3 300 000,00 €		3 300 000,00 €	287 163,44 €	1 595 000,00 €	1 100 000,00 €	317 836,56 €	
110	Recyclerie	2022	631 800,00 €	176 003,00 €	807 803,00 €	7 803,00 €	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
					<b>49 374 105,40 €</b>		<b>8 969 149,18 €</b>			

### 3.2 Les subventions versées

Les 2 240 000 € de subventions d'équipement vous ont déjà été présentées. Pour rappel, il s'agit de :

- 1 800 000 € de fonds de concours à destination des communes,
- 400 000 € d'aides à l'immobilier d'entreprises,
- 36 000 € de soutien à l'investissement au secteur agricole,
- 4 000 € de subvention à Tarn-et-Garonne numérique.

### 3.3 Le remboursement de la dette

L'annuité de la dette pour 2023 est estimée à **397 000 €** d'intérêts, et **1 990 000 €** de capital remboursé.

Ainsi l'évolution prévisionnelle des annuités de remboursement des emprunts en-cours serait la suivante :

#### C.C.2 Rives

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	2 337 919,40 €	351 463,47 €	1 986 455,93 €	0,00 €	0,00 €	16 030 606,62 €
2024	2 345 553,34 €	366 418,15 €	1 979 135,19 €	0,00 €	0,00 €	16 044 150,69 €
2025	2 328 115,41 €	317 517,35 €	2 010 598,06 €	0,00 €	0,00 €	14 065 015,50 €
2026	2 314 113,11 €	270 973,81 €	2 043 139,30 €	0,00 €	0,00 €	12 054 417,44 €
2027	2 213 532,26 €	214 568,18 €	1 998 964,08 €	0,00 €	0,00 €	10 011 278,14 €
2028	2 040 010,26 €	171 959,16 €	1 868 051,10 €	0,00 €	0,00 €	8 012 314,06 €
2029	1 778 849,17 €	132 196,05 €	1 646 653,12 €	0,00 €	0,00 €	6 144 262,96 €
2030	1 770 021,43 €	93 780,59 €	1 676 240,84 €	0,00 €	0,00 €	4 497 609,84 €

## 4 – Les orientations en matière de recettes d'investissement

Recettes						
Chapitre	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Restes à réaliser	Demandes 2023	Ecart BP 2023 BP2022
16	Emprunts et dettes	3 510 200,00 €	1 303 500,00 €	2 000 000,00 €	3 705 000,00 €	2 194 800,00 €
10	Dotations, fonds divers	3 060 504,95 €	2 882 074,88 €		5 988 309,89 €	2 927 804,94 €
13	Subvention d'investissement	4 699 594,04 €	824 084,30 €	2 541 640,10 €	2 160 000,00 €	2 046,06 €
23	Immobilisations en cours	30 000,00 €	0,00 €		30 000,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions	760 000,00 €			77 400,00 €	-682 600,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	407 440,00 €	0,00 €	284 380,09 €	10 000,00 €	-113 059,91 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 262 548,00 €	2 406 598,24 €		2 580 000,00 €	317 452,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	6 167 401,47 €			3 943 800,01 €	-2 223 601,47 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>20 917 688,46 €</b>	<b>7 436 257,42 €</b>	<b>4 826 020,19 €</b>	<b>18 514 509,89 €</b>	<b>2 422 841,62 €</b>
					<b>23 340 530,08 €</b>	

### 4.1 Les recettes d'investissement, hors emprunt

Les recettes d'investissement se composent principalement de :

- l'autofinancement,
- les subventions,
- le remboursement d'une partie de la TVA au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée,
- d'autres recettes exceptionnelles (vente, ...).

Le **remboursement de la TVA** sur les opérations d'investissement réalisées *via* le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est estimé à 1,7 millions **euros** et est proportionnel aux prévisions des dépenses d'équipement.

Les principaux travaux réalisés par la CC2R en 2022 et les années antérieures ont fait l'objet d'arrêtés de subventions. Le versement des **subventions** va se poursuivre avec la continuité et l'achèvement prochain des travaux.

Les subventions attendues s'élèvent à **4,7 millions d'€** dont 2,5 millions d'€ de crédits de reports.

Les **produits des cessions** représentent **77 400 €** (terrains situés sur la zone de Prouxet).

## 4.1 Le recours à l'emprunt

La Communauté de Communes se dote d'un **plan pluriannuel d'investissement ambitieux** sur la durée du mandat. Compte tenu des besoins, un emprunt de 2 000 000 € a été contracté dans le cadre des restes à réaliser dont le remboursement de la première échéance interviendra en 2024.

L'année 2023 concrétise la poursuite de cette vague d'investissement. Cette première ébauche de budget, dont des arbitrages restent à faire, nécessiterait un **emprunt d'équilibre de 3,7 millions d'euros**.

Le montant de cet emprunt peut être amené à fluctuer à la baisse. En effet, des ajustements seront à faire compte tenu des informations fiscales à venir et des potentielles recettes de nos partenaires (Etat, Région et Département).

## Budgets Annexes

### Budget annexe : Assainissement non collectif (SPANC)

En 2022, seuls les diagnostics ventes et constructions se sont poursuivis. Avec le recrutement d'un agent dédié au service, les campagnes de diagnostics devraient reprendre cette année.

Le budget serait donc estimé comme suit :

DÉPENSES	Budget 2022	Réalisé 2022	Demandes 2023
011- Charges à caractère général	7 745 €	5 696,09 €	7 000 €
012- Charges de personnel	33 268 €	32 288,68 €	34 229 €
022- Dépenses imprévues	946 €		
65 – Autres charges de gestion courante	1 266 €	516,00 €	500 €
002 – Résultat d'exploitation reporté			4 246 €
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>43 225 €</b>	<b>38 500,77 €</b>	<b>45 975 €</b>

RECETTES	Budget 2022	Réalisé 2022	Demandes 2023
002 – Résultat d'exploitation reporté	20 225 €		
70 – Redevances assainissement	23 000 €	13 740,00 €	45 975 €
77 - Produits exceptionnels		290,34 €	
<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>43 225 €</b>	<b>14 030,34 €</b>	<b>45 975 €</b>

## Budget annexe : Tourisme

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, l'office de tourisme des Deux Rives a été créé, couvrant l'intégralité du territoire de la Communauté, sous la forme d'un Service d'intérêt Public à caractère Administratif doté de la seule autonomie financière. Ainsi, ce service fait l'objet d'un budget annexe propre, mais le conseil communautaire reste compétent pour la gestion administrative et financière de ce budget.

Le budget serait estimé comme suit :

### Section de Fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Budget 2021	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023
<b>Dépenses réelles</b>		<b>271 371,80 €</b>	<b>250 436,32 €</b>	<b>286 955,24 €</b>	<b>266 394,78 €</b>	<b>323 365,00 €</b>
011	Charges à caractère général	90 971,74 €	70 088,27 €	100 417,24 €	80 623,49 €	107 615,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 400,06 €	180 348,05 €	186 538,00 €	185 771,29 €	215 750,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>2 350,80 €</b>	<b>2 350,80 €</b>	<b>8 044,76 €</b>	<b>3 982,36 €</b>	<b>5 945,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement			4 061,76 €		0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 350,80 €	2 350,80 €	3 983,00 €	3 982,36 €	5 945,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>273 722,60 €</b>	<b>252 787,12 €</b>	<b>295 000,00 €</b>	<b>270 377,14 €</b>	<b>329 310,00 €</b>

Chapitre	Intitulé	Budget 2021	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023
<b>Recettes réelles</b>		<b>273 722,60 €</b>	<b>240 535,13 €</b>	<b>295 000,00 €</b>	<b>265 238,67 €</b>	<b>329 310,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	37 250,17 €		24 998,18 €		19 859,71 €
70	Produits des services	10 200,00 €	14 262,70 €	16 000,00 €	11 236,85 €	11 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	226 272,43 €	226 272,43 €	254 001,82 €	254 001,82 €	298 450,29 €
77	Produits exceptionnels					
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>273 722,60 €</b>	<b>240 535,13 €</b>	<b>295 000,00 €</b>	<b>265 238,67 €</b>	<b>329 310,00 €</b>

La section de fonctionnement serait en **hausse de 12 % en 2023**, en comparaison au budget 2022, pour atteindre un peu plus de **329 000 €**.

Les actions phares pour 2023 consistent en :

- la participation à différents salons afin de promouvoir notre territoire,
- intensifier les campagnes de communication payantes sur les réseaux sociaux,
- poursuivre la politique du vélo...

La section de fonctionnement serait équilibrée avec **une subvention d'un peu plus de 270 000 €** (contre 254 000 € en 2022).

La **taxe de séjour**, non instaurée à ce jour, au niveau de notre intercommunalité va être à l'étude : un groupe de travail sera constitué afin de nous faire des propositions.

## Section d'Investissement

Chapitre	Intitulé	Budget 2021	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023
<b>Dépenses réelles</b>		<b>17 210,00 €</b>	<b>12 805,36 €</b>	<b>26 100,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>17 100,00 €</b>
20-21	Immobilisations incorporelles et corporelles	17 210,00 €	12 805,36 €	26 100,00 €	6 000,00 €	17 100,00 €
<b>Total dépenses d'Investissement</b>		<b>17 210,00 €</b>	<b>12 805,36 €</b>	<b>26 100,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>17 100,00 €</b>

Chapitre	Intitulé	Budget 2021	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023
<b>Recettes réelles</b>		<b>14 859,20 €</b>	<b>2 100,60 €</b>	<b>18 055,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 159,00 €</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 859,20 €		6 505,24 €		4 487,60 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		2 100,60 €	2 550,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement			9 000,00 €	0,00 €	6 671,40 €
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>2 350,80 €</b>	<b>2 350,80 €</b>	<b>8 044,76 €</b>	<b>3 982,36 €</b>	<b>5 941,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement			4 061,76 €		0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 350,80 €	2 350,80 €	3 983,00 €	3 982,36 €	5 941,00 €
<b>Total recettes d'Investissement</b>		<b>17 210,00 €</b>	<b>4 451,40 €</b>	<b>26 100,00 €</b>	<b>3 982,36 €</b>	<b>17 100,00 €</b>

La section d'investissement atteindrait **17 100 €** afin de procéder à l'acquisition d'équipements utiles à la promotion touristique.

## Budget Annexe : Assainissement Collectif des eaux usées

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021, la Communauté de Communes des Deux Rives est compétente en matière d'assainissement collectif des eaux usées.

Compte tenu des **disparités tarifaires** existantes sur notre territoire, un **lissage** a été adopté en Conseil Communautaire pour arriver en 2029 à un tarif unique.

L'année 2023 est la première année où les tarifs fluctuent. Globalement, il s'agit d'atteindre un prix minimum de **30 € HT pour la part fixe** et **0,30 € HT pour la part variable**.

L'enjeu est de taille en terme de tarification car il conditionne l'**éligibilité aux subventions** de l'Agence de l'Eau.

La revalorisation des tarifs permettrait d'obtenir un produit supplémentaire de **90 000 €** en 2023.

Le budget assainissement est également impacté par la **hausse du coût de l'énergie**. En effet, ce poste représente près de 37 % des charges à caractère général.

Le budget 2023 serait estimé comme suit, mais doit toutefois être affiné par le conseil d'exploitation et la commission environnement :

### Section d'exploitation

Malgré la volonté de réduire la subvention d'équilibre en provenance du budget principal, compte tenu des hausses des prix et de la structuration en terme de personnel de ce service, il vous sera proposé de **maintenir la somme de 300 000 €**.

Code	Libellé	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023	Ecart BP 2023 BP 2022
011	Charges à caractère général	543 250,00 €	466 694,95 €	591 485,00 €	48 235,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	275 375,00 €	273 942,04 €	304 360,00 €	28 985,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 700,00 €	2 775,69 €	9 500,00 €	3 800,00 €
66	Charges financières	41 000,00 €	38 996,28 €	44 800,00 €	3 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	85,52 €	500,00 €	-500,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €		4 005,11 €	4 005,11 €
023	Virement à la section d'investissement	199 077,90 €	0,00 €		-199 077,90 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €	345 899,42 €	519 000,00 €	169 000,00 €
<b>Total des dépenses d'exploitation:</b>		<b>1 445 402,90 €</b>	<b>1 158 393,90 €</b>	<b>1 503 650,11 €</b>	<b>58 247,21 €</b>

Code	Libellé	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023	Ecart BP 2023 BP 2022
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine	662 800,00 €	643 455,42 €	772 200,00 €	109 400,00 €
74	Dotations, subventions et participations	320 000,00 €	17 120,00 €	317 000,00 €	-3 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	1,20 €	0,00 €	0,00 €
76	Produits financiers			0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	300 334,73 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions	700,00 €	549,91 €	5 000,00 €	4 300,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	99 479,85 €	145 000,00 €	45 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement	361 902,90 €		264 450,11 €	-97 452,79 €
<b>Total des recettes d'exploitation:</b>		<b>1 445 402,90 €</b>	<b>1 060 941,11 €</b>	<b>1 503 650,11 €</b>	<b>58 247,21 €</b>

La section d'exploitation atteindrait un peu plus de 1 500 000 € en 2023, soit une hausse de 58 000 €.

L'autofinancement de la section d'investissement, en 2023, se limite seulement aux amortissements.

I

### Section d'Investissement

Il s'agit d'un **budget contraint** où les **dépenses doivent être mesurées et adaptées à nos capacités**.

Code	Libellé	Budget 2022	CA 2022	Restes à réaliser	Budget 2023	Ecart BP 2023 BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	200 000,00 €	197 998,29 €		195 000,00 €	-5 000,00 €
27	Autres immobilisations financières					
30	Diagnostics	158 112,40 €	84 344,33 €	34 052,80 €	99 000,00 €	-25 059,60 €
31	Presse à boues	44 900,00 €	9 986,65 €	25 034,47 €	50 000,00 €	30 134,47 €
32	Réseaux	511 670,95 €	146 999,87 €	211 624,71 €	675 000,00 €	374 953,76 €
33	Branchements	106 000,00 €	29 015,29 €	78 154,24 €	130 000,00 €	102 154,24 €
34	Stations d'épuration	256 695,00 €	46 404,85 €	60 785,84 €	273 000,00 €	77 090,84 €
35	Matériel – Equipement	47 070,00 €	39 777,56 €	2 944,14 €	15 500,00 €	-28 625,86 €
36	Télégestion	9 300,00 €	9 021,20 €		5 000,00 €	-4 300,00 €
37	Réhabilitation station Malause	80 000,00 €	11 136,56 €		720 000,00 €	640 000,00 €
38	SIG	6 300,00 €	0,00 €		4 200,00 €	-2 100,00 €
020	Dépenses imprévues	6 489,00 €	0,00 €		12 835,52 €	6 346,52 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	99 479,85 €		145 000,00 €	45 000,00 €
041	Opérations patrimoniales					0,00 €
001	Déficit d'investissement					0,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement :</b>		<b>1 526 537,35 €</b>	<b>674 164,45 €</b>	<b>412 596,20 €</b>	<b>2 324 535,52 €</b>	<b>1 210 594,37 €</b>
					<b>2 737 131,72 €</b>	

Notre politique d'investissement doit faire face à des **obligations réglementaires** et une forte pression afin de réaliser les diagnostics sur l'ensemble de notre territoire.

Par ailleurs, les **équipements vieillissants** nous imposent de réaliser des travaux sur nos stations et réseaux.

Le budget 2023, avec reprise des restes à réaliser, dépasserait les 2,7 millions d'euros dont près de **2,4 millions d'euros de dépenses d'équipement**.

L'opération majeure de l'année consiste en la **réhabilitation de la station de Malause** dont le marché de travaux s'élève à **792 000 €**. Compte tenu de la durée des travaux, la somme de **720 000 €** serait inscrite en 2023.

Code	Libellé	Budget 2022	CA 2022	Restes à réaliser	Budget 2023	Ecart BP 2023 BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00 €		
16	Emprunts et dettes assimilés	260 000,00 €	0,00 €	260 000,00 €	1 200 000,00 €	940 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €	5 000,00 €		15 000,00 €	10 000,00 €
30	Diagnostics	79 000,00 €	0,00 €	75 281,30 €	49 500,00 €	-29 500,00 €
31	Presse à boues					
32	Réseaux	0,00 €	5 156,00 €			
33	Branchements					
34	Stations d'épuration					
35	Matériel – Equipement	0,00 €	14 000,00 €			
36	Télégestion	0,00 €	0,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
37	Réhabilitation station Malause				288 000,00 €	288 000,00 €
001	Reprise de résultat	633 459,45 €	633 459,45 €		329 350,42 €	-304 109,03 €
024	Produits des cessions d'immobilisations					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €	345 899,42 €		519 000,00 €	169 000,00 €
041	Opérations patrimoniales					
021	Virement de la section de fonctionnement	199 077,00 €				-199 077,00 €
<b>Total des recettes d'investissement :</b>		<b>1 526 536,45 €</b>	<b>1 003 514,87 €</b>	<b>335 281,30 €</b>	<b>2 401 850,42 €</b>	<b>875 313,97 €</b>
					<b>2 737 131,72 €</b>	

Afin d'assurer le financement de ces projets, la Communauté peut bénéficier de subventions (Agence de l'Eau et Département) sous certaines conditions.

Tel est le cas pour les diagnostics où un **financement de 50 %** peut être espéré.

Quant à la station de Malause, est inscrit un montant prudent de 288 000 € de subventions, soit 40 %, en espérant obtenir à minima 50 %.

Les premières hypothèses de travail font donc état d'un **emprunt d'équilibre** à contracter à hauteur de **1 200 000 €**.



Il est à noter que dans le cadre des **restes à réaliser un emprunt de 260 000 €** va être mobilisé sur ce premier trimestre.

Le capital restant dû de dette s'élève à **1,8 millions d'euros au 31 décembre 2022** dont 480 000 € d'avance remboursable à la Communauté.